

Questions orales

Une voix: Plus d'argent.

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Quant à moi, madame le Président, j'estime qu'il ne s'agit pas là d'un changement de politique majeur. Le député s'est reporté au rapport du comité Therrien. Madame le Président, le comité Therrien n'est ni plus ni moins qu'un comité du CRTC et il fait rapport à l'ensemble du CRTC. L'annonce que cet organisme a faite hier indique que l'ensemble du CRTC adhère à cette idée et reconnaît l'urgence de doter le Canada d'un service de diffusion des émissions de télévision qui fait appel au paiement par l'utilisateur. Je le répète, il ne s'agit pas de savoir si le Canada sera doté d'un tel service, mais s'il sera doté d'un service sur lequel il puisse exercer une certaine influence et un certain contrôle.

Quant à l'observation que le député a faite et selon laquelle personne au Canada ne désireait ce service, si ce n'est ceux qui pourraient l'exploiter pour s'enrichir, je suis heureux de pouvoir l'informer qu'un grand nombre de Canadiens qui œuvrent chez nous dans le secteur de la production, des arts et de la culture sont très intéressés aux avantages financiers considérables d'un tel service, car ils sont appelés jusqu'à un certain point à se les partager.

M. Rose: Madame le Président, je citais le rapport Therrien quand j'ai dit que les seuls qui soient intéressés à la mise en marché de ce système étaient ceux qui s'attendent à en tirer profit. Puisque, d'après le ministre, il ne s'agit pas d'un changement majeur de politique, cela signifie qu'il n'existe pas de politique de communications.

Compte tenu des arguments solides qui ont été présentés contre la télévision à péage, notamment le fait qu'elle serait le cheval de Troie des émissions américaines, et que les artistes qui espèrent être protégés y sont actuellement opposés—comme vient de me l'expliquer le ministre, peut-on savoir qui au juste est l'instigateur de ce changement de politique? En outre, je voudrais savoir pourquoi on annonce des changements de politique majeurs quelques mois avant qu'ait été présenté un nouveau projet de loi complet sur la politique canadienne en matière de télécommunications?

M. Fox: Madame le Président, je répète ce que j'ai dit au début. Le comité Therrien n'est rien de plus que ce que son nom indique: un comité du CRTC. Il ne représente pas les vues de l'ensemble du CRTC. Dans le premier communiqué qu'il a diffusé il y a deux semaines, le CRTC a fait savoir qu'il étudierait le rapport du comité Therrien et qu'en se fondant sur certaines de ses recommandations, il prendrait position. Hier, il a fait connaître sa position au sujet de la télévision à péage au Canada et il a reconnu qu'il était urgent d'instaurer ce service chez nous.

LE PROGRAMME DE SERVICES TÉLÉVISÉS OFFERT AUX
RÉSIDENTS DES RÉGIONS SEPTENTRIONALES ET CENTRALES

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre des Communications. Le comité Therrien a bien signalé que l'essentiel était de donner aux habitants des régions septentrionales et centrales ainsi que du Grand Nord un régime équilibré en matière de télévision et de communications. Le ministre nous dit-il maintenant que ce n'est plus sa priorité? Pourrait-il également préciser la déclaration qu'il a

faite hier à Toronto, notamment lorsqu'il a dit qu'il fallait prendre des mesures pour endiguer la prolifération des signaux pirates dans les centres urbains? A-t-il l'intention d'élaborer une politique qui autorisera les stations établies dans le Nord à diffuser légalement et en vertu d'un permis ou les fermera-t-il toutes? Le ministre peut-il apaiser ces craintes?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je remercie le député de sa question. Il a donné une juste idée des recommandations du rapport Therrien publié par le CRTC selon lesquelles le gouvernement devrait accorder la priorité à l'accroissement des services et à la prestation d'un éventail acceptable de services télévisés dans les localités éloignées ou du Grand Nord. Tout le CRTC a appuyé le rapport du comité Therrien à cet égard. J'ai moi-même signalé hier à Toronto que je souscrivais entièrement à l'avis du CRTC. Ce dernier a même décidé de tenir en février des audiences sur l'accroissement des services dans le Grand Nord, c'est-à-dire avant d'en tenir sur la télévision payante. Je pense que la question est claire tant au ministère des Communications qu'au CRTC.

En ce qui concerne les signaux pirates émis par les satellites américains, j'ai bien dit hier que nous respecterions la politique actuelle en ce qui concerne le Grand Nord. Pour ce qui est des centres urbains situés dans la partie sud du Canada, où il y a déjà tout un éventail de signaux de télévision, nous avons bien dit que nous ne tolérerions pas la prolifération de réflecteurs paraboliques permettant de capter illégalement les signaux transmis par les satellites américains parce que cela mettrait clairement en danger l'existence et la viabilité du réseau de télédiffusion canadien, qui, à notre avis, est un élément essentiel de l'épanouissement du Canada.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LE SERVICE AUX RÉSIDENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Maurice Harquail (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, ma question s'adresse au même ministre, le Secrétaire d'État dont relève la Société Radio-Canada à la Chambre.

Bien que les points qui ont été soulevés cet après-midi à la Chambre soient importants, je voudrais revenir sur un point fondamental pour les Canadiens. Je veux parler des studios de télévision de la Société Radio-Canada au Nouveau-Brunswick ainsi que de la production et de la diffusion radiophonique de Radio-Canada dans le nord du Nouveau-Brunswick. Je voudrais demander au ministre s'il serait disposé à intervenir personnellement auprès de Radio-Canada pour s'assurer qu'après un retard de plusieurs années les habitants de cette province bénéficient dans les années 80 des mêmes services que les autres Canadiens et que les deux réseaux français et anglais de Radio-Canada comptent des installations de radiodiffusion-télévision adéquates dans cette province.

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je sais que le député se préoccupe beaucoup de savoir si Radio-Canada offre des services suffisants au Nouveau-Brunswick. C'est une préoccupation dont j'ai déjà fait part aux autorités de la Société. Le député aura l'occasion, la semaine prochaine, de s'entretenir personnellement de cette question avec le président de la Société